

Séance du vendredi 08 avril 2022

Date de la convocation : 01/04/2022

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-deux et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 25

Votants : 33

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Didier VIGOUROUX

Représentés : Jean-Louis ALLE, Louis GIBERT, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Gilles PASCAL, Murielle TEISSEDRE, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL

Excusés : Maxime ATGER, Franck BACHELARD

Absents :

Secrétaire de séance : Francis GIBERT

DE_2022_037 - Objet : SIGNATURE CONVENTION GEOTRECK

Le Président expose à l'assemblée l'outil libre, collaboratif et en open-source, de gestion et de promotion des randonnées, reconnu par de nombreuses structures : GEOTRECK.

Le Département de la Lozère, souhaite travailler au déploiement de cet outil à l'échelle du territoire de la Lozère.

L'objectif du développement de Geotrek à l'échelle départementale permettra d'harmoniser l'offre des activités de pleine nature en facilitant l'accès à l'information via les différents canaux de diffusion.

À terme, chaque territoire pourra bénéficier d'un outil de gestion de ses sentiers (GEOTRECK-admin) ainsi que d'un outil de promotion (GEOTRECK-rando et/ou GEOTRECK-mobile).

Il convient d'autoriser le Président à signer la convention pour la mise en place de GEOTRECK sur le territoire de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Après délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention pour la mise en place de GEOTRECK ainsi que toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER

